



SALECHAN

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
SALECHAN - Commune

Séance du vendredi 31 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_066

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 16/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - salle du conseil), sous la présidence de Monsieur ICHE Fabrice.

Présents : Monsieur ICHE Fabrice, Madame TAHAR Jocelyne, Madame HERNANDEZ DI DONATO Isabel, Monsieur LATIL Gérard, Monsieur SOULE Nicolas, Madame GROS Claire, Madame MAC CAMMOND Marie

Représentés : Monsieur PRUVOT Eric représenté par Monsieur ICHE Fabrice, Madame TURMO Isabelle représentée par Monsieur LATIL Gérard

Absents et Excusés : Monsieur BOUILLARD Lionel, Monsieur LOUSTAU Pascal

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur LATIL Gérard est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative N°1 (Annule et remplace DE_2026_064)

Lors de la séance du 25 avril 2026, le Conseil municipal a procédé au vote du budget primitif 2026.

Il est proposé au Conseil municipal, par cette décision modificative n°1, de modifier les crédits budgétaires 2026.

Le détail de ces ajustements budgétaires figure dans la maquette réglementaire et dans le rapport de présentation.

Ceci exposé, Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2026 de la commune adopté le 25 avril 2026,

DE_2026_066



Vu la note explicative de synthèse présentant l'exposé des motifs,

Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°1 annexé,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget et des besoins des services, il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits,

Le rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article unique : Adopte la Décision Modificative n° 1 (Virement de crédit) du budget 2026 de la Commune:

Dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
6411 - Personnel titulaire -10 000.00 €	65568 - Autres contributions +10 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur ICHE Fabrice
Président de séance

Monsieur LATIL Gérard
Secrétaire de séance

